



OMC
Conférence ministérielle de
Hongkong - 2005

Fact-sheet

DÉCLARATION DE BERNE

Accord général sur le commerce des services AGCS (GATS)

Etat des lieux :

Le commerce des services comprend des secteurs aussi variés que la finance, l'assurance, la gestion et le tourisme, mais également les domaines relevant des services publics comme l'éducation, la santé, les transports publics, les services de distribution d'eau ou d'énergie. La libéralisation des services va surtout dans l'intérêt des pays industrialisés qui hébergent l'immense majorité des entreprises concurrentielles dans ce domaine. Ces pays souhaitent que leurs entreprises aient accès à de nouveaux marchés, en particulier dans les grands pays en développement.

Les pays doivent annoncer jusqu'à fin 2006 quels secteurs de services ils comptent ouvrir aux entreprises étrangères et quelles réglementations nationales ils veulent abolir au profit des investisseurs étrangers. Les offres de libéralisation des pays en développement sont très mesurées, car leur intérêt à une ouverture du commerce des services est relativement limité. Ces pays craignent d'exposer à la concurrence internationale leur industrie des services, souvent encore peu développée. Du fait de leur attitude hésitante, ces pays subissent de fortes pressions de la part des pays industrialisés. Ainsi, l'Union Européenne a demandé à près de 70 Etats de libéraliser leur secteur de distribution d'eau. La Suisse, à l'instar de l'UE, demande la libéralisation des services financiers et l'abolition du contrôle des flux de capitaux. Ceci alors même que le FMI s'accorde à dire que cet instrument peut parfois éviter de graves crises financières.

L'AGCS passait jusqu'il y a peu pour un accord relativement flexible, dans le cadre duquel chaque pays pouvait choisir librement quels secteurs il était prêt à ouvrir aux investisseurs étrangers. Mais les pays industrialisés - dont la Suisse - exigent désormais qu'un nombre minimal de secteurs soit ouvert. Cela remet radicalement en cause la promesse d'accorder une place centrale aux demandes des pays en développement.

Position de la Suisse :

La Suisse s'est fixé pour objectif primordial d'obtenir de la part des autres membres de l'OMC, en particulier les grands pays en développement, l'accès à de nouveaux marchés pour ses entreprises.

Demandes de la Déclaration de Berne au gouvernement suisse :

- La Suisse doit renoncer à exercer des pressions sur les pays en développement pour qu'ils libéralisent leurs secteurs du tourisme et des services financiers et pour qu'ils abolissent le contrôle des flux de capitaux.
- Comme indiqué dans l'AGCS, la Suisse doit exiger une évaluation des conséquences d'une libéralisation des services pour les différents pays et les différents secteurs.
- La Suisse doit clairement indiquer qu'elle renonce à soumettre les services publics aux règles de l'AGCS et donc à la concurrence internationale.
- La Suisse doit s'engager pour que les pays en développement ne soient pas soumis à l'obligation d'ouvrir un nombre minimal de secteurs.